

DEPARTEMENT  
49 - MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT  
DE CHOLET

LYS-HAUT-LAYON

OBJET :

ADMINISTRATION  
GENERALES

Dénominations de voies à  
Saint Hilaire du Bois

Convocation du  
18 Novembre 2022

Nombre de conseillers  
en exercice  
35

Conseillers présents  
32

Conformément à l'article L2121-25  
du Code des Collectivités  
Territoriales, un extrait du procès-  
verbal de la présente séance a été  
affiché à la porte de la commune et  
transmis à la Sous-préfecture de  
Cholet le 08.12.2022.

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 24 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le dix-huit novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de M. THOMAS, maire de Lys-Haut-Layon.

**Etaient présents :** M. THOMAS, Mme JUHEL, M. MAILLET, M. BEAUSSANT, Mme BAUDONNIERE, M. BODIN, M. FRAPPREAU, Mme BREHERET, Mme DECAËNS, Mme GASTE, M. BRUNET, Mme REULLIER, M. PIERROIS, Mme BREVET, M. BREVET, Mme CADU, Mme CRAMOIS, M. ALIANE, Mme MARTIN, M. CHEPTOU, Mme GRIMAUD, M. HUMEAU, Mme ROY, Mme CHARRIER, M. GROLLEAU, Mme REULIER, Mme HUBLAIN, Mme ILLAN, M. MATIGNON, M. DALLOZ, Mme ROUAULT-BERNIER, M. MANCEAU,

**Etaient absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :** M. ALGOET, M. TAVENEAU,

**Etaient absent(e)s excusé(e)s :** M. PERCHER,

**Secrétaire de séance :** M. PIERROIS

Afin de faciliter le déploiement de la fibre optique et l'intervention de nombreux organismes remplissant des missions de service public, la commune de Lys-Haut-Layon a décidé de mettre en place une démarche d'adressage permettant la localisation précise de chaque habitation, activité ou entreprise.

A l'issue du diagnostic réalisé, il est apparu nécessaire de procéder à la correction de l'anomalie suivante sur la commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Bois :

- Le lieu-dit La Godinière est coupé en deux par la RD 748. Aussi, il est proposé, afin de bien identifier le lieu et d'améliorer la lisibilité de la numérotation, de renommer la partie ouest de ce lieu-dit « La Petite Godinière » et la partie est « La Grande Godinière ».

- Le lieu-dit au carrefour de la RD 960 et la RD 254 est adressé Le Bourneau au cadastre. Dans les faits, les personnes habitant ce lieu donnent pour adresse « Le Grand Bourneau ». Aussi, il est proposé de dénommer officiellement ce lieu-dit « Le Grand Bourneau ».

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29, CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

CONSIDERANT qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

CONSIDERANT que l'ensemble de la voirie n'a pas à ce jour reçu une dénomination complète, tant au niveau des voies que des lieux-dits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 33 voix pour et 1 abstention, DÉCIDE :

- de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits suivants comme indiqué sur les plans joints à la présente :

- le lieu-dit La Godinière (partie ouest) renommé « La Petite Godinière »

- le lieu-dit La Godinière (partie est) renommé « La Grande Godinière »

- le lieu-dit « Le Grand Bourneau »

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Fabrice MAILLET en sa qualité de maire délégué de la commune de Saint-Hilaire-du-Bois, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire de Lys-Haut-Layon,  
Médéric THOMAS



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Département :  
MAINE ET LOIRE

Commune :  
LYS-HAUT-LAYON

Section : ZE  
Feuille : 286 ZE 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 13/10/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du Maine et Loire - Saumur  
49417  
49417 SAUMUR  
tél. 02.41.83.57.00 -fax  
sdif49.saumur@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics



EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
MAINE ET LOIRE

Commune :  
LYS-HAUT-LAYON

Section : K  
Feuille : 286 K 03

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 12/10/2021  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
SDIF du Maine et Loire - Saumur  
49417  
49417 SAUMUR  
tél. 02.41.83.57.00 -fax  
sdif49.saumur@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

